

## MAIRIE DE THAIMS

### Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois d'octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2024

**PRÉSENTS** :

MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT et Mmes CHOLLET - GELLIS - MAZAT

**ABSENTS EXCUSÉS** :

MM. KREMEUR (pouvoir à M. NICOLLEAU) - BARITEAU - Mmes BRET (pouvoir à Mme CHOLLET) et MASSIEU (pouvoir à M. TAPON)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAZAT

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 11 octobre 2024.

#### **20241018\_01 Déclassement des parcelles B 1313 1314 1315 sises impasse de l'Eglise**

Le Maire rappelle la délibération n° 20240809\_09 en date du 9 août 2024 concernant l'échange des parcelles B 1313 1314 et 1315.

Ces parcelles doivent être déclassées du domaine public pour être classées dans le domaine privé afin que l'échange puisse se faire chez le notaire.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :**

- Donne son accord pour procéder au déclassement du domaine public des parcelles B 1313 1314 1315.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **20241018\_02 Déclassement d'une partie du chemin rural de Grave et acquisition d'une partie de la parcelle A 683 sise route de Meursac**

Le Maire expose :

Le 2 janvier 2023, le cabinet de géomètre A.G.T. a procédé au bornage du chemin rural de Grave afin de rendre celui-ci plus cohérent.

Il convient donc de déclasser une partie de ce dernier et d'acquérir une partie de la parcelle A 683 sise route de Meursac afin de permettre un accès plus direct.

Le reste du chemin déclassé sera réparti entre les propriétaires riverains.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :**

- Donne son accord pour procéder au déclassement du chemin rural de Grave,
- Donne son accord pour l'acquisition par échange d'une partie de la parcelle A 683 sise route de Meursac,
- Mandate Me BOUCHERIT pour rédiger et passer l'acte,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### Questions diverses

- **Envoi du procès-verbal par mail pour adoption lors du conseil municipal :**

Le procès-verbal du conseil municipal précédent sera envoyé par mail aux conseillers (en même temps que la convocation + liste des délibérations) pour qu'ils en prennent connaissance. Cela fera gagner du temps et évitera la lecture du PV lors du conseil municipal.

- **Intramuros :**

La commission communication s'en occupe. La secrétaire ou M. le Maire feront passer les informations à mettre sur l'application. Une réunion est prévue prochainement avec un représentant d'Intramuros.

La commune souhaite faire un essai pour une année afin de tester l'utilisation de cette application.

- **Local chasse :**

La subvention DETR a été acceptée.

Fin de séance : 21h00

Le Maire,  
Bruno TAPON



Le secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZAT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Elisabeth Mazat, the secretary of the meeting.